



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Liberté

Égalité

Fraternité

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement – Grand Est
Service Eau, Biodiversité et Paysages



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Thomas Meyer

Chargé de mission trame verte et bleue à la **DREAL Grand Est**,

Référent nature en ville pour le **service eau, biodiversité et paysages**

Rôles

- > préserver la diversité du vivant, la fonctionnalité du milieu et le patrimoine paysager
- > participer activement à la reconquête du bon état des masses d'eau
- > renforcer l'articulation entre les politiques « eau, biodiversité et paysages » et les autres politiques publiques
- > réussir des partenariats solides avec les acteurs régionaux, locaux et frontaliers

Missions

- > Mettre en œuvre en région des politiques de préservation de l'**eau**, de la **biodiversité** et des **paysages**
- > Piloter et animer au niveau régional les services de l'État
- > Décliner des politiques de l'eau et de prévention des inondations à l'échelle du bassin Rhin-Meuse et à l'international

Pollinisateurs

Espaces naturels

Végétal local

Trame noire

Espèces exotiques envahissantes

Sous-trame urbaine

Haies

Poissons migrateurs

Trame brune

Mares

Corridors à restaurer

Désimperméabilisation

Espèces protégées

Strates végétales



NEW

PLAN NATURE EN VILLE

Cartographier, structurer et déployer l'offre d'outils d'aide à la décision, tel que Sesame

Valoriser et approfondir les travaux du programme BAUM

Le projet de recherche BAUM (Biodiversité, Aménagement Urbain et Morphologie), lancé en 2019, vise à déterminer comment concilier densification du bâti et biodiversité, en jouant sur les caractéristiques de la matrice construite de la ville

Développer une cartographie nationale des espaces de nature

Développer l'expérimentation sur les trames écologiques

L'objectif est de poursuivre la conduite d'approches innovantes sur les trames écologiques urbaines, en particulier les trames brune (biodiversité des sols) et blanche (pollution sonore). L'enjeu pour ces trames est de développer des connaissances à la fois pratiques et méthodologiques et de permettre la généralisation de leur déploiement.

En lien avec la mesure 20 de la SNB,

Valoriser le rôle des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) dans la planification urbaine

Mener des études pour améliorer les connaissances sur la vulnérabilité du patrimoine arboré à horizons 2030, 2050, 2100

Encourager et outiller les collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies territoriales de préservation et de renaturation

Mobiliser les outils de planification urbaine pour renforcer la place de la trame verte et bleue (TVB) en milieu urbain et préserver la fonctionnalité des sols

Mener une étude prospective aux horizons 2030 et 2050 des besoins des filières de la nature en ville pour les semences et plants et la mettre en regard de l'offre actuelle

Consolider la trame noire

Il s'agit de consolider la notion de trame noire (pollution lumineuse) dans les documents de planification et d'urbanisme,

Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible
Renforcer les actions en faveur des trames écologiques et effacer leurs principaux obstacles



Stratégie
nationale
BIODIVERSITÉ
2030

Mesure 2. Lutter contre l'artificialisation des sols (Finaliser le cadre normatif européen, national et local + Opérationnaliser le dispositif en accompagnant mieux les acteurs, en particulier les collectivités)

Mesure 16. Accompagner le secteur de la construction pour réduire ses impacts sur la biodiversité (végétalisation des bâtiments, accueil d'espèces)

Mesure 17. Accompagner le secteur des infrastructures de transport pour réduire ses impacts sur la biodiversité (dépendances vertes du réseau routier et pollinisateurs, restauration naturelle des voies navigables, gestion des abords du réseau ferré, etc.)

Mesure 19. Renforcer le cadre réglementaire européen afin d'accélérer la restauration des écosystèmes terrestres et marins (élaboration d'un « plan national pour la restauration des écosystèmes »)

Mesure 21. Ramener de la nature en ville pour s'adapter aux conséquences du changement climatique et améliorer le bien-être des citoyens (Inciter à la restauration de milieux naturels dans les zones urbaines et en particulier dans les quartiers les plus défavorisés, sans porter atteinte aux objectifs de densification et de lutte contre l'étalement urbain ; Réviser le **plan nature en ville** en renforçant les objectifs de restauration et de désimperméabilisation)

Mesure 23. Favoriser les haies, en particulier en milieux agricoles : un Pacte en faveur de la haie (encourager la gestion durable des haies, renforcer la biodiversité par les haies)

Mesure 25. Restaurer les zones humides (Poursuivre et renforcer les actions de restauration des milieux humides ; Définir un cadre pour l'identification des priorités de restauration ; Renforcer les capacités de restauration des opérateurs, en développant le génie écologique nécessaire - en termes de compétences, de savoir-faire, et aussi de matériel)

Mesure 26. Protéger et restaurer nos sols (Soutenir la législation et la stratégie 2030 européennes sur les sols puis les décliner au niveau national ; Renforcer la connaissance des sols et l'accès aux données ; Développer et pérenniser des financements pour les sols et leur renaturation)

Mesure 28. Assurer l'exemplarité de l'État et des services publics dans la préservation et la restauration de la biodiversité (gestion des espaces verts, végétalisation des toitures)

Mesure 30. Déployer la planification territoriale et renforcer les outils pour accompagner les collectivités territoriales dans leur mobilisation (Accompagner les collectivités pour mieux connaître la biodiversité sur leur territoire à travers les ABC ; Renforcer les leviers à la main des collectivités pour faire émerger et mener à bien des projets territoriaux ambitieux en matière de biodiversité)

Mesure 34. Éduquer et mobiliser les jeunes générations, depuis l'école jusqu'à l'université (Renforcer l'éducation et l'action à l'école, au collège et au lycée notamment par le déploiement du réseau des aires éducatives à grande échelle)

... à décliner regionalement



A3. Intégrer la protection des habitats naturels dans la planification urbaine

(notamment ses actions 1. Promouvoir au sein des documents d'urbanisme des franges de transition naturelle (haies, bosquets, vergers, prairies...) entre espaces urbanisés et espaces agricoles, 3. Encourager le déploiement d'études de déclinaison de la trame verte et bleue et d'inventaire de zones humides (y compris zones humides forestières) ainsi que la prise en compte des enjeux Natura 2000 et les ZNIEFF de type I dans toute démarche de planification urbaine (PLUi notamment) et 6. Encourager l'intégration d'éléments spécifiques dans les cahiers des charges d'appel d'offre pour la réalisation des documents d'urbanisme (compétences attendues, contenu des études avec accent sur le recensement des zones humides, choix de méthode pour appliquer la démarche ERC, critères environnementaux renforcés etc.)

B1. Démultiplier les projets de reconquête de la trame verte et bleue

(notamment ses actions 1. Encourager l'émergence de projets TVB (ingénierie) notamment sur les zones en déficit de TVB au regard des enjeux (milieu agricole, nature en ville...) ou intégrant des solutions fondées sur la nature, 3. Organiser des rencontres entre collectivités bénéficiaires de financements de l'AAP TVB ou souhaitant développer des projets TVB pour partage d'expériences et 4. Renouveler et accroître le budget de l'appel à projet Trame verte et Bleue (avec des projets démonstratifs de TVB en milieu agricole et urbain))

B7. Reconquérir la biodiversité dans les villes et les villages et lutter contre la pollution lumineuse

(notamment ses actions 1. Sensibiliser à la protection et au développement de la biodiversité en ville, lors des projets de rénovation du bâti, de programmes ANRU et de requalification de friches et intégrer les enjeux Eaux et Biodiversité pour améliorer la gestion des eaux pluviales et la prise en compte de la TVB, 2. Faire de la gestion alternative des eaux pluviales un levier de reconquête de la biodiversité en ville (trame verte urbaine) : généraliser la désimperméabilisation, la végétalisation et l'infiltration des eaux pluviales par dispositifs végétalisés lors des projets de renouvellement de voirie ou parkings, 3. Appliquer les ratios de surfaces non imperméabilisées, de végétalisation et d'infiltration des eaux pluviales du SRADDET, dans les SCoT et PLU, 5. Préserver et recréer les ceintures de vergers/maraichage autour des villages et villes)

D2. Éviter les impacts des aménagements sur la biodiversité, les réduire, les compenser

(notamment son action 1. Intégrer l'évitement et des solutions basées sur la nature dans les cahiers des charges de la maîtrise d'œuvre de projets d'aménagement)
- Enjeux territoriaux spécifiques : au-delà du zonage urbain dense des très grandes villes, il est souvent nécessaire de rappeler le caractère « urbain » de nombreuses communes de la strate 2500 à 25000 habitants, communes souvent composées d'une somme de lotissements, où les sols sont désormais presque pleinement artificialisés.



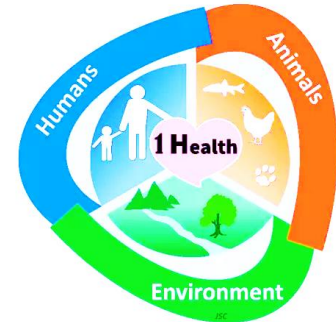
SERVICES CULTURELS	SERVICES D'APPROVISIONNEMENT	SERVICES DE RÉGULATION	SERVICES DE SOUTIEN/SUPPORT
<ul style="list-style-type: none"> • Éducatif • Spirituel • Esthétique • Récréatif 	<ul style="list-style-type: none"> • Combustible • Nourriture • Eau douce • Bois/fibres 	<ul style="list-style-type: none"> • Érosion • Climat • Inondations • Purification de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Cycle de la matière • Cycle de l'eau • Formation des sols • Production primaire/biomasse • Conservation de la biodiversité

Pour faire avancer nos problématiques eau, biodiversité et paysages, nous devons ainsi nous appuyer sur des « préoccupations plus concernantes »

L'urgence climatique (adaptation et atténuation) : les espèces, espaces et ressources sont aussi concernés

Les services écosystémiques de 1^{er} plan qu'apportent la nature en ville, ombrage, fraîcheur, chant des oiseaux, bien-être, cadre de vie, protection contre les coulées de boue ou les inondations, et tellement plus

L'interdépendance de l'évolution des écosystèmes, telle que décrite par l'approche une seule Santé (One Health), qui rappelle que la santé physique et mentale de chacun passent par la bonne santé de l'ensemble des écosystèmes



éviter l'artificialisation de nouveaux sols en milieu urbain

inciter à la restauration de milieux naturels dans les zones urbaines

accompagner les politiques de végétalisation des villes et villages par des politiques de l'arbre en ville

renforcer le réseau des aires éducatives en milieu urbain

promouvoir la règle des 3-30-300 : voir 3 arbres depuis sa fenêtre, habiter dans un quartier à 30 % de canopée, résider à moins de 300 m d'un espace vert

renforcer la biodiversité urbaine par les haies (notamment de jardin)

massifier les politiques de désimperméabilisation (cours d'écoles notamment)

accompagner les entreprises d'isolation thermique des bâtiments par l'extérieur à installer des nichoirs artificiels pour oiseaux et chiroptères

accompagner les collectivités pour mieux connaître la biodiversité sur leur territoire à travers les Atlas de la biodiversité communale

renforcer les leviers à la main des collectivités pour faire émerger et mener à bien des projets territoriaux ambitieux en matière de biodiversité

développer et pérenniser des financements pour les sols et leur renaturation

poursuivre et renforcer les actions de restauration des milieux humides



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Merci pour votre attention

Thomas Meyer

Chargé de mission trame verte et bleue à la DREAL Grand Est,

Référent nature en ville pour le service eau, biodiversité et paysages (SEBP)

